

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 4/2015**

*Le vingt-six mars deux mil quinze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du 1er avril deux mil quinze à dix-neuf heures à la Mairie.*

*Date d'affichage de la convocation : le 26 mars 2015*

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 22**

**Conseillers présents : 19**

**Procurations : 1**

*Le Maire : Claude ZIMMERMANN*

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2015**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

**Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes**

**MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Denis BALTZER, Adjoint**

**Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,**

**MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Marc VOGEL.**

**Absent(s) excusé(s) :** MM. Alfred KLEITZ qui a donné procuration à M. Denis BALTZER, Romaric WEIL, Mme Nawal GILLET

**Absent(s) :** /

**Assistaient en outre :**

**Mme Anne-Lise BOUVOT, DGS**

**Mme Sabine LOUYOT, Secrétaire Générale**

**Les points suivants ont été ajournés :**

**3. Vie institutionnelle**

**3.1. Nouveau tableau du Conseil Municipal**

**3.2. Modification des Commissions Communales**

**6. Environnement et urbanisme :**

**6.1. Cession du lot de chasse 1 plaine**

**M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Secrétaire de séance : Désignation**
- 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2015 : Approbation**
- 3. Vie institutionnelle**
  - 3.1. Nouveau tableau du Conseil Municipal**
  - 3.2. Modification des Commissions Communales**
- 4. Affaires financières :**
  - 4.1. Budget principal - Compte de gestion 2014**
  - 4.2. Budget principal - Compte administratif 2014**
  - 4.3. Budget principal – Affectation du résultat 2014**
  - 4.4. Budget principal – fixation des taux des taxes directes (TH, TFB, TFNB)**
  - 4.5. Budget principal – Fixation de diverses prestations**
    - 4.5.1. Concessions de cimetière**
    - 4.5.2. Divers : impressions, occupation du domaine public, main d’œuvre, matériel**
  - 4.6. Budget principal - Budget Primitif 2015**
- 5. Affaires scolaires :**
  - 5.1. Mise à disposition du service « enfance » de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour les activités périscolaires**
- 6. Environnement et urbanisme :**
  - 6.1. Cession du lot de chasse 1 plaine**
  - 6.2. Emplacement réservé – rue du Ruisseau**
- 7. Informations :**
  - 7.1. Droit de préemption urbain**
  - 7.2. Instances intercommunales**

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Yan LONGERON.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2015, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2015 est adopté par à 1 abstention et 19 voix pour.

## **3. Vie institutionnelle**

### **3.1. Nouveau tableau du Conseil Municipal**

Point ajourné

### **3.2. Modifications des Commissions Communales**

Point ajourné

## **4. Affaires financières**

### **4.1. Budget principal – Compte de gestion 2014**

Le Maire donne la parole à M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, qui présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de la Commune - Exercice 2014 -, établi par la Trésorerie.

Le Compte de Gestion, soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie les 11 et 19 mars 2015, est en tout point conforme au compte administratif 2014 de la Commune qui sera exposé au point suivant.

Il est constaté au niveau de la

#### **- Section d'investissement**

un résultat de clôture de l'exercice de + 51 253,09 €

#### **- Section de fonctionnement**

un résultat de clôture de l'exercice de + 1 632 346,98 €

**soit un résultat global de 1 683 600,07 €**

Au vu de ce qui précède, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par le Trésorier Principal de Saverne.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et représentés,  
- **adopte** le Compte de Gestion de la Commune - Exercice 2014 – qui s'établit comme suit :

<b>COMMUNE.</b>	
<b>Investissement</b>	
Titres émis	<b>1 394 082,05 €</b>
Mandats émis	<b>638 363,59 €</b>
<b>Résultat de l'exercice – Excédent</b>	<b>755 718,46 €</b>
Résultat antérieur reporté	- 704 465,37 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice - Excédent</b>	<b>51 253,09 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Titres émis	<b>1 762 751,19 €</b>
Mandats émis	<b>1 246 598,21 €</b>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent</b>	<b>516 152,98 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 116 194,00 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice - Excédent</b>	<b>1 632 346,98 €</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>1 683 600,07 €</b>

#### 4.2. Budget principal – Compte administratif 2014

Le Maire donne la parole à M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, qui présente, au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2014 de la Commune, document transmis à tous les conseillers, et dont la Commission des Finances a examiné les chiffres les 11 et 19 mars 2015.

Celui-ci s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>1 246 598,21 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 762 751,19 €</b>

	<b>Résultat</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice Excédent</b>	<b>+ 516 152,98 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 1 116 194,00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement de clôture Excédent</b>	<b>+ 1 632 346,98 €</b>

## **Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>638 363,59 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 394 082,05 €</b>

	<b>Résultat</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b> <b>Excédent</b>	<b>+ 755 718,46 €</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>- 704 465,37 €</b>
<b>Résultat d'investissement de clôture</b> <b>Excédent</b>	<b>+ 51 253,09 €</b>

<b>Résultat global de clôture excédentaire</b>	<b>1 683 600,07 €</b>
--	-----------------------

Après la présentation de ces chiffres, le Compte Administratif 2014 est détaillé.

**Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2014 – Commune.**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, est nommé président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2014 – Commune.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés,  
- **adopte**, le Compte Administratif 2014 de la Commune arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Gilbert HUTTLER observe que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation et que parallèlement les dotations de l'Etat sont en baisse. Il attire l'attention qu'il faut être attentif à l'augmentation des frais de personnel et que des économies sont nécessaires pour ne pas pénaliser les investissements.

Mais Monsieur Gilbert HUTTLER précise qu'il ne conteste pas la sincérité de ce compte administratif, d'où son vote favorable.

**Le Maire réintègre la salle de séance.**

### **4.3. Budget principal – Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif - Exercice 2014 -
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2014
- constatant que le Compte Administratif – Exercice 2014 - présente

**un excédent de fonctionnement de : + 1 632 346,98 €**

décide à l'unanimité des présents et des représentés, d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2014**  
**BUDGET DE LA COMMUNE**

<b>Pour mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté	1 116 194,00 €
Virement à la section d'investissement	1 148 437,00 €
<b>Résultat de Fonctionnement de l'exercice : excédent</b>	<b>516 152,98 €</b>
<b>Excédent au 31.12.2014</b>	<b>1 632 346,98 €</b>
<b>A) Affectation obligatoire</b>	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	<b>0 €</b>
<b>Résultat investissement 2014 Excédent</b> 51 253,09 €	
<b>Restes à Réaliser - Investissement 2014 excédent :</b> 23 261,00 €	
Dépenses : 13 739,00 €	
Recettes : 37 000,00 €	
<b>B) Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	<b>1 632 346,98 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté</b>	
(report à nouveau créateur - ligne 002-section de fonctionnement)	<b>1 632 346,98 €</b>

**4.4. Budget principal – fixation des taux des taxes directes (TH, TFB, TFNB)**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, présente au Conseil Municipal l'état des bases d'imposition directes locales à l'aide de l'état 1259. Suite à la réunion de la Commission des Finances du 19 mars 2015, qui a étudié les bases communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques, M. Olivier SCHLATTER propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le produit fiscal attendu pour l'exercice 2015 serait donc de 731 738 €.

	<b>Bases effectives 2014</b>	<b>Bases prévisionnelles 2015</b>	<b>Variation</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Produit fiscal 2015</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	2 835 282,00	2 868 000,00	1,15 %	13,65 %	391 482,00
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	2 625 718,00	2 673 000,00	1,80 %	11,80 %	315 414,00
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	52 978,00	53 400,00	0,80 %	46,52 %	24 842,00
	5 513 978,00	5 594 400,00	1,46 %		731 738,00

Monsieur Olivier SCHLATTER demande au Conseil Municipal de se prononcer.

## Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés :

- fixe le produit fiscal « attendu » à 731 738 €
- vote les taux d'imposition 2015 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2015	Taux	Produit
Taxe d'habitation	2 868 000,00	13,65%	391 482,00
Taxe foncière (bâti)	2 673 000,00	11,80%	315 414,00
Taxe foncière (non bâti)	53 400,00	46,52%	24 842,00
	5 594 400,00		731 738,00

### 4.5. Budget principal – Fixation de diverses prestations

#### 4.5.1. Concessions de cimetière

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal des tarifs des concessions - tombes et cases columbarium, fixés par délibération du Conseil Municipal du 13/03/2014 pour les cimetières de Dettwiller et Rosenwiller (tarifs augmentés de 3% en 2012), à savoir :

#### - Concessions tombes - Cimetières Dettwiller et Rosenwiller

##### Concessions trentenaires :

* <u>Nouvelles concessions</u> : tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	315.00 €
tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	810.00 €
* <u>Renouvellement de concessions</u> : tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	315.00 €
tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	630.00 €
tombe autres dimensions :	840.00 €

##### Concessions temporaires -15 ans -

* <u>Renouvellement</u> : tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	188.00 €
tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	346.00 €
tombe autres dimensions :	473.00 €

sous la condition que la tombe ne soit pas ouverte, pendant cette période de 15 ans, pour des inhumations. En cas d'inhumation, pendant cette période, la concession sera transformée en concession trentenaire à partir de la date d'inhumation, aux conditions tarifaires en vigueur.

#### - Concession cases columbarium – cimetière de Dettwiller

* case pour 15 ans :	721.00 €
* case pour 30 ans :	1 030.00 €

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, propose, en accord avec la Commission des Finances qui s'est réuni les 11 et 19 mars 2015, de conserver les tarifs susvisés et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés,  
- **fixe, avec effet au 15 avril 2015**, les tarifs des concessions des tombes et des cases du columbarium des cimetières de Dettwiller et Rosenwiller comme suit :

#### **- Concessions tombes - Cimetières Dettwiller et Rosenwiller**

##### **Concessions trentenaires :**

* <b><u>Nouvelles concessions</u> : tombe simple (2m<sup>2</sup>) :</b>	<b>315.00 €</b>
<b>tombe double (4m<sup>2</sup>) :</b>	<b>810.00 €</b>
* <b><u>Renouvellement de concessions</u> : tombe simple (2m<sup>2</sup>) :</b>	<b>315.00 €</b>
<b>tombe double (4m<sup>2</sup>) :</b>	<b>630.00 €</b>
<b>tombe autres dimensions :</b>	<b>840.00 €</b>

##### **Concessions temporaires -15 ans -**

* <b><u>Renouvellement</u> : tombe simple (2m<sup>2</sup>) :</b>	<b>188.00 €</b>
<b>tombe double (4m<sup>2</sup>) :</b>	<b>346.00 €</b>
<b>tombe autres dimensions :</b>	<b>473.00 €</b>

sous la condition que la tombe ne soit pas ouverte, pendant cette période de 15 ans, pour des inhumations. En cas d'inhumation, pendant cette période, la concession sera transformée en concession trentenaire à partir de la date d'inhumation, aux conditions tarifaires en vigueur.

#### **- Concession cases columbarium – cimetière de Dettwiller**

* <b>case pour 15 ans :</b>	<b>721.00 €</b>
* <b>case pour 30 ans :</b>	<b>1 030.00 €</b>

### **4.5.2. Divers : impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre, matériel**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal des tarifs concernant diverses prestations, fixés par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2014.

Il propose, en accord avec la Commission des Finances qui s'est réuni les 11 et 19 mars 2015, de conserver les tarifs de travaux pour autrui (main d'œuvre et matériel) pour l'année 2015, ainsi que les tarifs de photocopies pour les associations et les tarifs d'occupation temporaire du domaine public, excepté pour le marché aux puces. Il est proposé d'augmenter les tarifs de photocopies comme suit pour les particuliers :

- 0,30 € pour les photocopies A4 N/B (recto ou recto-verso) ;
- 0,60 € pour les photocopies A3 N/B (recto ou recto-verso)
- 0,50 € pour les photocopies A4 couleurs (recto ou recto-verso) ;
- 1,00 € pour les photocopies A3 couleurs (recto ou recto-verso).

Il est également proposé de diminuer le tarif du mètre linéaire pour le marché aux puces à 2,00 € et de changer le terme de camion en camionnette (travaux pour autrui – matériel).



## Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés :  
- **fixe, à compter du 15 avril 2015**, le tarif des prestations : photocopies, occupation du domaine public,  
main-d'œuvre/matériel comme suit :

<b>DESIGNATION DES DROITS</b>	<b>TARIFS 2014</b>	
<b><i>PHOTOCOPIES</i></b>		
<b><u>Particuliers</u></b>		
Photocopie N/B format A4	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A4 (recto/verso)	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A3	Unité	0,60 €
Photocopie N/B format A3 (recto/verso)	Unité	0,60 €
<b><u>Associations et Paroisses de Dettwiller-Noir/Blanc</u></b>		
Photocopie N/B format A4	Unité	0,10 €
Photocopie N/B format A4 (recto/verso)	Unité	0,20 €
Photocopie N/B format A3	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A3 (recto/verso)	Unité	0,55 €
<b><u>Particuliers</u></b>		
Photocopie Couleur format A4	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A4 (recto/verso)	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A3	Unité	1,00 €
Photocopie Couleur format A3 (recto/verso)	Unité	1,00 €
<b><u>Associations et Paroisses de Dettwiller</u></b>		
Photocopie Couleur format A4	Unité	0,20 €
Photocopie Couleur format A4 (recto/verso)	Unité	0,40 €
Photocopie Couleur format A3	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A3 (recto/verso)	Unité	1,00 €

<b><i>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</i></b>		
Marché hebdomadaire- Mercredi	LE ML	1,70 €
Terrasse et autres occupations commerciales du domaine public : panneaux* Tolérance pour les occupations < 1 m <sup>2</sup>	LE M <sup>2</sup> par semestre	6,00 €
Braderie annuelle	LE ML	5,50 €
Marché aux puces / Vide grenier	LE ML	2,00 €
Camion-magasin	Forfait	100,00 €
Echafaudage et autres engins de chantier <b><u>Observation</u></b> : le délai court à partir de la mise en place de l'échafaudage.	Forfait	4 semaines gratuites <b>30€/semaine suppl. jusqu'à la 8ème semaine incluse</b> <b>60 € / semaine à partir de la 9ème semaine incluse</b>
<b><i>TRAVAUX POUR AUTRUI</i></b>		
<b><u>Main-d'œuvre</u></b>		-
Adjoint technique principal 1ère classe	Taux horaire	27,00 €
Adjoint technique 1ère classe	Taux horaire	24,00 €
Adjoint technique 2ème classe	Taux horaire	20,00 €
<b><u>Matériel</u></b>		
Tracteur avec matériel (tondeuse, ramasseuse, débroussailluse...)	Taux horaire	30,00 €
Camionnette	Taux horaire	23,00 €
Compresseur	Taux horaire	14,00 €
<b><u>Nota</u> : main d'œuvre en sus</b>		
<b><u>Stade</u></b> : propriété non communale Tonte	Taux horaire	37,00 €

\* demande d'autorisation écrite, et accord de la commune sur l'emplacement des dispositifs sur le domaine public pour assurer le cheminement en sécurité des usagers.

## 4.6 Budget Principal – Budget Primitif 2015

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la Commune qui a été transmis à tous les conseillers avec l'ordre du jour de la présente séance ou avec la convocation à la Commission des Finances du 19 mars 2015.

Ce budget a été examiné par la Commission des Finances le 19 mars 2015. Les crédits inscrits en section d'investissement sont le fruit des discussions qui ont eu lieu en réunion des commissions réunies successives.

Un débat s'engage.

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des présents et des représentés :

- **approuve, le Budget Primitif 2015** de la Commune qui s'établit comme suit :

**Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 3 156 339,00 €**

**Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 1 971 759,00 €**

- **vote, les crédits du Budget Primitif 2015** de la Commune, **au niveau des chapitres** pour les **sections de fonctionnement et d'investissement**

Monsieur Philippe FRIEDRICH observe que le projet du city stade en l'état double le budget initialement prévu et représente un surcoût pour la commune.

Monsieur Gilbert HUTTLER explique qu'il a voté ce budget qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune mais qu'il ne partage pas ce qui y est prévu. Il aurait souhaité y voir figurer des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

## **5. Affaires scolaires**

### **5.1. Mise à disposition du service « enfance » de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour les activités périscolaires**

M. le Maire informe que la Communauté de Communes de la Région de Saverne propose aux communes qui le souhaitent la mise à disposition d'agents ALSH pendant les heures de Temps d'Activités Périscolaires, estimant que l'accueil des enfants pendant ces créneaux TAPs relève de la compétence des communes, et non de la CCRS.

Le Conseil communautaire a autorisé le 18 décembre 2014 le Président de la CCRS à signer les conventions de mise à disposition avec les communes qui souhaitent bénéficier de cette mise à disposition.

La simulation qui a été faite pour l'accueil d'enfants à Dettwiller pendant les TAPs pour l'année 2014-2015 s'élève à environ 12 400,00 €.

La convention porte également sur la mise à disposition d'agents ALSH en remplacements ponctuels d'ATSEMs dans les écoles maternelles.

M. le Maire propose de ne pas signer ladite convention.

### **Décision du Conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :  
- n'autorise pas le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne, pour la mise à disposition d'agents ALSH pendant les heures de TAP

## **6. Environnement et urbanisme**

### **6.1. Cession du lot de chasse 1 plaine**

Point ajourné

### **6.2. Emplacement réservé – rue du Ruisseau**

Le Maire donne la parole à M. Denis BALTZER, Adjoint, qui explique que dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols, la commune avait mis un emplacement réservé A28 rue du Ruisseau en vue de la création d'une voie d'accès à une zone d'urbanisation future.

Cet emplacement réservé est atypique car il est à cheval sur deux parcelles de deux propriétaires différents mais de manière inégale de part et d'autre de la limite parcellaire (voir annexe).

Monsieur KOCHER, à qui appartient la parcelle au n° provisoire 4/27 Section 37, a fait parvenir un courrier en mairie afin de mettre en demeure la commune d'acquérir le bout de parcelle concerné par l'emplacement réservé.

La Commission Technique a émis un avis lors de sa réunion du 11 février 2015 et propose de ne pas acquérir ce terrain et de laisser tomber cet emplacement réservé en ce qu'il empiète sur la parcelle 4/27 Section 37.

M. Denis BALTZER, Adjoint, demande au Conseil municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 3 abstentions et 17 voix pour :

Décide de ne pas acquérir la parcelle 4/27 Section 37 en ce qu'elle est grevée de l'emplacement réservé A28 ;

S'engage à faire apparaître cette renonciation lors de la procédure de révision en cours du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

Charge M. le Maire d'informer Monsieur KOCHER de cette décision.

## **7. Informations**

### **7.1. Droit de préemption urbain**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Marie LEYENBERGER, notaire à Saverne**

**le 19 mars 2015** : Propriété bâtie – 18 rue des Saules  
Section 49 - Parcelle (s) n° 377/104  
Superficie : 6,18 ares

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Antonia CALDEROLI, notaire à Dettwiller**

**le 19 mars 2015** : Propriété bâtie – 7 rue de l'Ecole  
Section 7 - Parcelle (s) n° 7  
Superficie : 5,24 ares

### **7.2. Marchés publics**

Le Maire informe que le lot 1 de travaux de terrassements dans le cadre de l'aménagement du city stade a été attribué à l'entreprise RAUSCHER pour un montant TTC de 22 629 € et le lot 2 pour la pose du city stade à l'entreprise SAE TENNIS AQUITAINE pour un montant TTC de 38 220 €.

### **7.3. Instances intercommunales**

M. le Maire informe que le CODERST a donné un avis favorable au projet de digue au nord de l'autoroute A4 à Rosenwiller dans le cadre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn. Il faudra donc prévoir une cession de terrain au syndicat pour la construction de la digue.

M. Gilbert HUTTLER informe qu'un recours a été fait contre l'attribution du marché de collecte des déchets et annonce qu'un Repair Café sera ouvert dans les locaux du SMICTOM.

**La séance est levée à 22 h 00.**

**Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 7, est signé par les membres présents.**

**C. ZIMMERMANN**

**O. SCHLATTER**

**V. FRITSCH**

**B. ROLL**

**D. BALTZER**

**P. FEIDT**

**P. FRIEDRICH**

**C. GEBUS**

**M. GRAD-ORAN**

**A. GRIES**

**A. GUERRIER**

**M. HUARD**

**G. HUTTLER**

**Y. LONGERON**

**D. MEYER**

**V. SCHAEFFER**

**C. SCHAEFFTER**

**M. VOGEL**

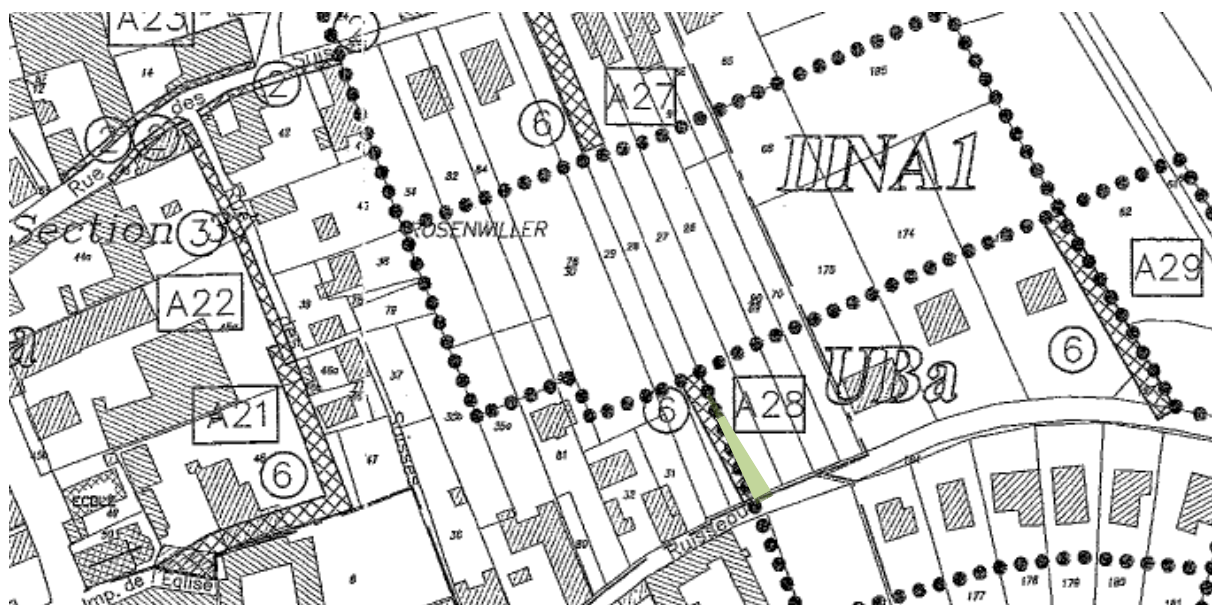
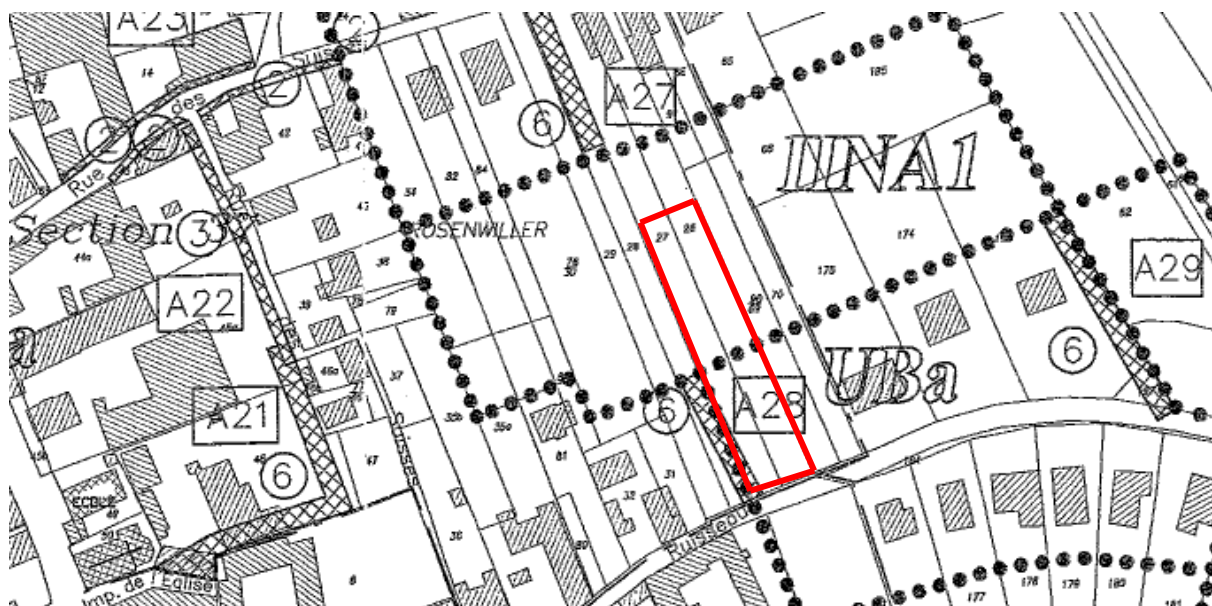
**Le secrétaire de séance,  
M. Yan LONGERON**


**Pour extrait conforme**


**A Dettwiller, le**

**Le Maire, Claude ZIMMERMANN**

ANNEXE  
Délibération relative à l'emplacement réservé  
Rue du Ruisseau



 Parcelle 2/26 et 4/27 Section 37

 Emplacement réservé grevant la parcelle 4/27 Section 37